Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260921-2026_145-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un-septembre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi quinze septembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (18) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Caroline FERRASSON.

Représentés (4) : Véronique SALZE-LOZAC'H pouvoir à Philippe ROULLE, Bertrand ROBINET pouvoir à Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL pouvoir à Sophie GUYON, Muriel CARUHEL pouvoir à Françoise RIOU.

Absent (1) : Grégoire BOUREL.

Madame Caroline FERRASSON a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie Marjot Lebeau, Directrice générale des services.

Délibération n°145-2026
Signature d'une convention de prêt d'œuvres d'art avec M. Nicolas de Palmaert, artiste peintre

Rapporteur : Philippe Roullé

L'assemblée est informée de la proposition de l'artiste peintre Nicolas de Palmaert de mettre à disposition de la commune six tableaux représentant des paysages urbains ou littoraux de Saint-Lunaire, afin de les exposer au public.

Cette mise à disposition étant gratuite, elle doit être approuvée par le Conseil municipal, la délégation 5° du Conseil municipal au maire ne permettant à ce dernier que de conclure des conventions de mise à disposition à titre onéreux.

M. le Maire présente à l'assemblée la convention de prêt d'œuvre d'art qui définit les modalités de partenariat entre l'Emprunteur (la Commune) et le Prêteur (M. Nicolas de Palmaert.)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la proposition de M. de Palmaert relative au prêt, à titre gratuit, de 6 tableaux destinés à être exposés dans les locaux de la mairie ou du centre culturel Jean Rochefort ;*
- ***APPROUVE*** *la convention de prêt d'œuvres d'art ci-annexée ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire ou l'adjointe déléguée à la signer.*

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260921-2026_145-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)